

# REGLEMENT DU CONCOURS PÉDAGOGIQUE DE L'ACCORD PARFAIT

- \* Le concours se déroule au Studio L'Accord Parfait situé 47 rue Ramey dans le 18<sup>ème</sup> à Paris  
Les épreuves sont publiques
- \* Le jury est composé des deux organisatrices et de professeurs invités, dotés d'une grande expérience pédagogique
- \* Le concours est ouvert à tous et comporte 6 catégories : 5 niveaux pour les 6/18 ans et une catégorie « adulte »
- \* Chaque candidat présente son travail lors d'un seul passage  
Les candidats sont répartis sur deux journées, les horaires de convocation sont adressés une quinzaine de jours avant le concours
- \* L'exécution de mémoire est obligatoire (excepté pour la catégorie Cantabile)
- \* La traditionnelle remise des prix est remplacée par une rencontre individuelle de chaque candidat avec le jury. Il lui est remis un livret avec les commentaires de chacun des membres. L'occasion d'échanger aussi sur les objectifs que le candidat s'était fixé lors de l'inscription, avec des conseils pour y parvenir.
- \* Les candidats présentant le travail le plus accompli sont invités à participer à un récital à L'Accord Parfait et sont annoncés dans la programmation
- \* Le candidat doit adresser un dossier complet avant le 6 février (minuit) par mail à l'adresse suivante :  
**lacomdustudio@orange.fr**
  - Bulletin d'inscription
  - Autorisation parentale pour les moins de 18 ans
  - Copie du virement
- \* Les frais d'inscription (non remboursables) sont à régler par virement :
  - Catégorie Dolce et Grazioso -> 55€
  - Catégorie Capriccio et Scherzo -> 65€
  - Catégorie Vivace et Cantabile -> 75€

<p>IBAN : FR06 3000 2004 4700 0043 1400 G36 Code BIC : CRLYFRPP Bénéficiaire : La Compagnie du Cèdre</p>
--